

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mai 2001

Original: français

**Note verbale datée du 4 mai 2001, adressée au Président
du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Burkina Faso
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et a l'honneur de l'informer, en exécution de la résolution 1333 (2000) du Conseil, en date du 19 décembre 2000, paragraphes 5 et 8 à 11, que le Burkina Faso n'entretient à l'heure actuelle aucune relation militaire ou autre avec le régime des Taliban en Afghanistan et n'envisage pas d'en établir.

Par ailleurs, il convient de noter que le Gouvernement a publié, en date du 9 février 2001, un avis aux importateurs et exportateurs interdisant toutes activités se rapportant aux produits mentionnés par la résolution 1333 (2000), qu'ils soient d'origine ou en provenance de l'Afghanistan.

La Mission permanente du Burkina Faso serait reconnaissante au Président du Conseil de sécurité de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document du Conseil.